

BARÈME DES HONORAIRES
Tarifs applicables à compter du 1^{er} février 2022

Vente – Honoraires de transaction

Mandat simple ou semi-exclusif 6% TTC*	Mandat exclusif 5% TTC*	Mandat de recherche 5% TTC*
---	--------------------------------	------------------------------------

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur. Montant minimum d'honoraires TTC* : 9500€.

En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui du titulaire du mandat initial.

Avis de valeur.....Offert
Parkings et boxes.....Forfait 1.500 € TTC*

Fonds de commerce – droit au bail.....10% HT* du prix de vente
(Honoraires à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon convention)

Location

- Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989

	A la charge du locataire	A la charge du bailleur
Visite du logement + constitution du dossier + rédaction du bail	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zone très tendue 12 € TTC*/m2 ▪ Zone tendue 10 € TTC*/m2 ▪ Autres zones 8 € TTC*/m2 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zone très tendue 12 € TTC*/m2 ▪ Zone tendue 10 € TTC*/m2 ▪ Autres zones 8 € TTC*/m2
État des lieux	3 € TTC*/m2 de surface habitable	3 € TTC*/m2 de surface habitable

- Honoraires pour les parkings et boxes : 150 € TTC*.
- Honoraires pour les baux commerciaux : 10% HT du loyer triennal, à la charge du preneur.

Gestion Locative (en contrat de partenariat avec Ma Gestion Locative)



Loyers	Formule Gestion Standard	Formule Gestion Confort
Loyer HC < à 1500 €	7,08% TTC*	10,78% TTC*
Loyer HC entre 1500 et 2000 €	5,88% TTC*	9,58% TTC*
Loyer HC > à 2000 €	4,68% TTC*	8,38% TTC*

Un bailleur peut cumuler ses différents loyers pour bénéficier de la dégressivité sur toute la France.

Tarif stationnement (parkings ou boxes)	11,88% TTC des encaissements
---	------------------------------

*TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20%.